Procès- verbal du conseil municipal du Mardi 18 Avril 2023

Début de séance : 20h02

Etaient présents :
Le maire, Jean- Luc GIRARD, Stéphane FROGER, Jérémie LEMOINE, Virginie GUILLET, Christelle REVEILLERE, Clovis SOULARD, Emeline PAMBOURG, Christine DEROUINEAU, Aymeric PERRIN DE BOISLAVILLE, Kévin PERCEVAULT.

Déborah CREPELIERE, secrétaire de mairie.

Mme Christine DEROUINEAU est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal concernant la décision de compléter l'article 8 des statuts du SIVS Louresse/ Dénezé « Contribution des communes ».

1- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/03/2023 :**

Le procès- verbal du conseil municipal du 17/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

2- **Décision de compléter l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de la Vie Scolaire Louresse/ Dénezé « Contribution des communes » :**

M. le Maire rappelle au conseil les noms des membres du SIVS élus au sein de la commune de Dénezé- sous- Doué soient M. Jérémie LEMOINE, Mme Christelle REVEILLERE, Mme Emeline PAMBOURG et lui- même.

Lors de la réunion du 22/03/2023, le Maire, M. Jean- Luc GIRARD a d'ailleurs été nommé Président du SIVS, Mme LANDRY Martine, Vice- Présidente (commune de Louresse) et Mme Christelle REVEILLERE, Secrétaire.
Depuis la mise en place du SIVS, un équilibre est fait entre les communes de Louresse et de Dénezé concernant la présidence et la vice- présidence qui se trouvent dans l'une ou l'autre des deux communes.

M. le Maire procède alors à la lecture de l'article 8 tel qu'il est actuellement rédigé dans les statuts du SIVS établis en 2006.
*« **Article 8** - Contribution des communes :*
La répartition des dépenses du budget du syndicat prendra effet au 01.01.2007. Elle s'effectuera dans les conditions définies ci- après :
- 50% au prorata du nombre d'élèves scolarisés ;
- 50 % au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente.
Ce mode de répartition pourra ensuite être modifié par le comité syndical après approbation des deux conseils municipaux. La participation des communes sera répartie en 4 versements trimestriels. »

Puis, il indique vouloir ajouter à cet article le complément suivant :
« [...] 50% au prorata du nombre d'élèves scolarisés **issus de chaque commune** ».

Il explique ensuite que cette demande de précision fait suite à la préparation du budget 2023 de la commune de Dénezé. En effet, après vérification, il s'avère qu'une erreur a été constatée sur le calcul de la part de la commune vis-à-vis du SIVS depuis plusieurs années. Afin de clarifier ceci, un rendez- vous sera prévu afin de consulter les archives du Syndicat.

Pour 2023, les versements de la commune de Dénezé s'élèveront au montant total de 46 997.90 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la décision d'ajouter le complément suivant à l'article 8 des statuts du SIVS Louresse/ Dénezé :
« [...] 50% au prorata **du nombre d'enfants scolarisés issus de chaque commune** ».

3- Titularisation de la secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la période de stagiairisation de la secrétaire de mairie, Mme Déborah CREPELIERE, va prendre fin le 04/05/2023.

Compte- tenu que cet agent donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées en tant qu'agent stagiaire, il est proposé que celle-ci soit titularisée à compter du 05 Mai 2023 au poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet (35/35ème).

Mme Déborah CREPELIERE indique également au conseil que dans le cadre de sa titularisation, elle doit effectuer une formation d'intégration d'une durée de 5 jours au sein du CNFPT d'Angers. Cette période de formation sera réalisée aux dates suivantes : du 04.05.23 au 05.05.23 et du 10.05.23 au 12.05.23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve la titularisation de Mme Déborah CREPELIERE à compter du 05.05.2023 au poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet (35/35ème).

-autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Convention de mise à disposition de la cave aux sculptures à l'association Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen :

M. le Maire rappelle que cette demande de mise à disposition de la cave aux sculptures fait suite à la réunion des associations organisée par la municipalité le 28 février 2023.

La convention précédemment établie en 2022 et non- entérinée a été modifiée et simplifiée. M. Aymeric PERRIN DE BOISLAVILLE procède alors à la lecture de la nouvelle convention en indiquant les points clés :

- en titre « Convention de mise à disposition de sites municipaux » (cela englobe également l'annexe de la mairie, la salle de projection de la maison du patrimoine- la chapelle Saint- Nicolas- le parking et les toilettes de la cave)

-Préambule : il est indiqué que « la présente convention est basée sur des relations de confiance et de bienveillance entre les parties [...]. Elle a pour but de faire connaître à un large public, l'histoire de la cave »

- Il est prévu la mise en place « d'un planning prévisionnel d'utilisation des lieux » afin que chacune des parties puissent s'organiser

-« La commune garde à sa charge les frais de consommation d'électricité et d'eau des sites »

-« La présente convention est conclue pour la période du 18 avril 2023 au 30 septembre 2023 »

Les jours d'ouverture prévus par l'Association Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen seraient le Vendredi, Samedi et Dimanche de 14 heures à 18 heures ainsi que les jours fériés aux mêmes horaires. Des modifications pourront être apportées. L'association recherche actuellement des bénévoles pour pouvoir tenir les permanences.

Le Maire indique qu'au vu de sa petite taille, la commune regroupe de nombreuses associations dans des domaines divers et variés c'est pourquoi chaque projet doit être encouragé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition de la cave aux sculptures à l'association de Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen.

5- Modification de la restauration scolaire et choix d'un prestataire :

M. le Maire rappelle la situation actuelle concernant le service de restauration scolaire :

- un agent en poste proche de la retraite (présence effective prévue jusqu'en juin 2024)

- les difficultés de remplacement de l'agent lors d'arrêt maladie

M. le Maire rappelle les objectifs à atteindre :

- Assurer la continuité et la qualité des repas servis aux enfants
- Respecter la loi EGALIM
- Améliorer les conditions de travail de l'agent responsable de la préparation des repas

Afin de pallier à ces objectifs, la municipalité souhaite donc mettre en place à partir de la rentrée de Septembre 2023 la livraison de repas via l'entreprise RESTORIA.

Deux autres entreprises, Sodexo et API Restauration, ont été sollicitées mais elles ont répondu négativement à notre sollicitation pour diverses raisons (secteur non- desservi, nombre de repas insuffisant, etc...)

Afin de se rendre compte du fonctionnement de la livraison de repas, M. le Maire ainsi que M. Froger, 1er adjoint se sont rendus à l'école de Cizay- la- Madeleine où les repas sont livrés par l'entreprise RESTORIA. Le retour de l'agent en charge de la restauration scolaire est positif (simplicité dans la préparation du repas, quantité pré- déterminée, pas de vaisselles lourdes et imposantes à laver et à déplacer).

L'agent en place a un contrat de 4h45 et effectue les tâches suivantes :

- Préparer et réchauffer les plats
- Aller chercher les enfants à l'école et les accompagner à la cantine
- Servir les repas
- Ramener les enfants à l'école
- Nettoyer et ranger la cuisine

RESTORIA propose des repas qui sont cuisinés à 60 % sur leur site et qui utilisent des produits locaux (loi EGALIM). L'entreprise assure également une formation de trois jours aux agents (utilisation du four, ...). Le contrat est annuel avec la possibilité de le dénoncer avec un préavis de 3 mois. Les tarifs sont déterminés en fonction de l'âge des enfants. L'entreprise propose également, deux repas de secours un en cas de problème de livraison et un en cas de panne électrique.

Le Maire indique que le fait de choisir ce type de restauration va engendrer des bouleversements pour les agents au niveau de l'organisation du travail. A terme, il est envisagé que lors du repas du midi, 4 agents dont la personne en charge de la restauration, accompagnent les enfants à la cantine et surveillent le repas.

Il est évoqué le mode de communication qui sera choisi afin d'informer les familles de ce changement. M. le Maire propose dans un premier temps d'organiser une réunion avec les représentants des parents d'élèves afin de les informer sur le sujet.

Mme PAMBOURG, conseillère municipale et membre de la commission restauration scolaire, indique avoir eu des retours positifs de la part de certains parents d'élèves dont l'enfant est scolarisé dans une école utilisant la livraison de repas par l'entreprise RESTORIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la modification de la restauration scolaire de la commune et choisit l'entreprise RESTORIA comme prestataire pour la livraison des repas. Cette décision prendra effet dès la rentrée scolaire de Septembre 2023.

6- Subvention aux associations communales :

Mme Christine Derouineau, conseillère municipale et membre de la commission association présente le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 28 Février 2023 en présence des différentes associations communales.

9 associations avaient répondu présentes à la réunion :

- Le Comité des fêtes
- Le club « La bonne ambiance »
- Les anciens combattants
- L'APE
- Sauvegarde du patrimoine de Dénezé
- L'ACCA
- Les Campagn'arts
- MDR Environnement
- Théâtre Imagination Folie

Une dixième, « La Dénezéenne » a été créée depuis cette date.

Plusieurs associations n'ont pas souhaité bénéficier d'une subvention pour l'année 2023 dont :
- Le Comité des fêtes
- L'APE : souhaite que sa subvention soit attribuée à une autre association
- L'ACCA : a reçu une subvention en 2022 d'un montant de 150 euros
- MDR Environnement : souhaite que sa subvention soit attribuée à une autre association
- Les Campagn'arts : souhaite que sa subvention soit attribuée à une autre association

En revanche, 5 associations ont sollicité la commune, il s'agit de :
- La Dénezéenne :
Cette association vient d'être nouvellement créée. Elle prévoit l'organisation de 4 manifestations dans l'année. Disposant de peu de fonds, elle souhaiterait obtenir une subvention pour démarrer son activité.

- Théâtre Imagination Folie :
Cours de théâtre- 12 enfants âgés entre 7 et 11 ans - Ils vont confectionner leurs vêtements pour la pièce de théâtre du 17/06/2023. 700 € de budget.

- Club de la bonne ambiance :
10 adhérents. Sorties restaurants et théâtre à Saint Paul.

- Les Anciens Combattants :
5 adhérents. Achat des gerbes, fleurs.

-L'association Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen :
Animations autour de la cave aux sculptures et sur différents sites de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer un budget de 800 euros réparti de façon différencié (Cf tableau ci- dessous) aux associations communales. Concernant les anciens combattants, la municipalité prendra en charge le coût des gerbes et des fleurs.

ASSOCIATIONS SOUTENUES	2023
Club La Bonne Ambiance	50 €
Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen	150 €
La Dénezéenne	300 €
Théâtre Imagination Folie	300 €
TOTAL	**800 €**

7- Subvention aux organismes extérieurs :

Le Transports solidaire (TACT) souhaite bénéficier d'une subvention d'un montant de 150 euros. Un dossier a été déposé en mairie.

Le Transport solidaire est un acteur de la mobilité au service des personnes qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens. Il participe au maintien à domicile en s'appuyant sur des chauffeurs bénévoles et une coordination qui s'avère essentielle. Le plus souvent le TACT est utilisé par des personnes âgées pour se rendre à des rendez- vous médicaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 150 euros au Transport Solidaire pour l'année 2023.

8- Définition du budget pour le repas des aînés :

Le repas des aînés a eu lieu le Samedi 15 Avril 2023. 58 repas ont été servis lors de cette organisation.

Beaucoup de retours positifs des aînés, notamment une bonne ambiance, une belle décoration, un très bon repas (préparé par M. Onillon), un temps d'échange entre les gens et beaucoup de jeunes retraités présents lors de cette édition.

La municipalité a également profité de ce moment pour présenter les activités proposées par le centre socio-culturel aux aînés dans divers domaines (activités sportives, cours d'informatique, moments à partager, activités manuelles...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la dépense de 1560 euros dans le cadre de l'organisation du repas des aînés.

9- Achat de tables de pique- nique :

La commune dispose de tables de pique- nique en bois, à divers endroits dans la commune, qui doivent être rentrées en hiver, entretenues et qui sont malheureusement parfois dégradées.

C'est pourquoi la commune souhaite investir dans deux tables conçues dans des matériaux durables dans le temps et facile d'entretien. Ces tables seraient placées au lavoir de Saugré et au Pigeonnier. Une dalle béton sera faite au sol pour faciliter également l'entretien par le cantonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide l'achat de deux tables de pique- nique pour un montant de 1508.94 euros auprès de l'entreprise PIERISOL.

10- Informations diverses :

*** Sortie d'école à 16h30**

M. le Maire informe le conseil qu'il a constaté que la sortie des élèves le soir présentait un danger dû notamment au stationnement du car scolaire sur une partie de la chaussée. En effet, le car s'arrêtant juste devant le passage piéton, les véhicules arrivant de Gennes n'ont pas de visibilité sur les personnes qui traversent. Il en est de même pour les personnes qui utilisent le passage piéton situé à l'arrière du car en face de la mairie.

C'est pourquoi, afin de résoudre cette situation dangereuse, il est proposé qu'un agent soit responsable de la traversée le soir au moment de la sortie de l'école. Il sera équipé de panneaux STOP. Ils seront également utilisés le midi pour la traversée des enfants sur le chemin de la cantine.

*** Désignation du représentant concernant le groupement de commande permanent et à la carte**

M. Stéphane FROGER représentera la commune en ce qui concerne le groupement de commande permanent et à la carte proposé par Saumur Val de Loire Agglomération.

***Equipement de sécurité du cantonnier**

Il est indiqué que les vêtements de travail utilisés par le cantonnier notamment lors des travaux d'entretien de la voirie ne sont pas assez visibles par les automobilistes. C'est pourquoi des vêtements de travail adaptés seront achetés par la commune.

*** Cérémonie du 08 Mai 2023 (11 heures)**

Une annonce sera faite dans le journal à ce sujet. La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié. Plusieurs élus de la commune ont d'ores et déjà répondu présents pour participer à la cérémonie.

*** Compte- rendu de la réunion du 13 avril 2023 avec le Groupe Lelièvre Immobilier:**

M. le Maire rappelle les noms des personnes présentes lors de cette réunion :

Pour la maîtrise d'Ouvrage : Mme Aurélie SIMON et M. Stéphane FEAU de LELIEVRE IMMOBILIER
Pour la maîtrise d'œuvre : Mme Claire PETIT et Mme Romane CUBIZOLLE d'URBATERRA
Pour le service instructeur de Doué- en- Anjou : M. Julien MOINE et Mme Delphine LEMOINE
Pour la commune de Dénezé : le Maire, M. Jean- Luc GIRARD

Le dépôt du permis d'aménager sera fait en Mai après validation du service instructeur de Doué.

Il ressort de cette réunion les points suivants :

* La voirie sera en enrobé. Une convention de rétrocession sera signée avant la fin des travaux en ce qui concerne la voirie.

* Le talus existant le long de la rue Principale sera entretenu par la commune et la haie par les futurs habitants.

* La disposition des bacs pour les ordures ménagères n'est pas encore définie. Le groupe Lelièvre doit se rapprocher de Saumur Aggloproprété à ce sujet.

* Le premier plan reçu comportera des changements notamment au niveau de l'implantation des logements à faible loyer.

* L'entrée de l'un des lots sera également modifiée.

11- Point commissions :

Commission voirie :

La commission est en train de préparer les travaux à venir pour 2023. Ces travaux seront vraisemblablement accés sur le débernage et l'entretien de la voirie en bi- couche. Concernant le sentier du dolmen, les panneaux vont être remis à jour pour un budget de 754.80 euros TTC.

12- Date du prochain conseil municipal :

La date du prochain conseil municipal est fixée au **Mardi 23 Mai 2023 à 20 heures.**

De plus, dans le cadre des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu **le 24 Septembre 2023**, la commune doit nommer parmi son conseil municipal, un délégué et trois suppléants pour voter les sénateurs. Le conseil doit impérativement avoir lieu **le Vendredi 09 Juin 2023**. L'heure du conseil est fixée à 20 heures.

Points divers :

- Un rendez- vous a eu lieu avec la directrice de l'école Céline FREUDON concernant une évaluation en cours sur l'école. La prochaine étape sera une évaluation par les parents d'élèves.

-Visite de la DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale) à l'école des Blés d'Or, vérification des extincteurs, évaluation des risques...

- Saumur Agglomération :

* Réunion du 23/03/23 : bureau communautaire

* Réunion du 06/04/23 : vote du budget de l'Agglo

* Réunion du 13/04/23 : bureau communautaire avec vote des subventions allouées aux associations (pour information, le comité des fêtes a bénéficié d'une subvention pour la fête des Métives)

- Projet de l'Association Les Campagna'Arts : Le Tiers lieu « En Bullant ».

Un convoi de véhicules sillonne les coins de campagne oubliés et s'établit le temps d'une soirée dans un lieu atypique rarement mis en valeur :

- Pour animer le village et le valoriser
- Créer une parenthèse culturelle et sociale durant l'été pour les locaux
- Faire découvrir notre petit patrimoine et nos talents locaux
- Développer le lien social

- Réunion de la commission CCID le Mardi 28 Mars 2023 : la commission a approuvé les choix du trésor public.

- Clocher de l'église : suite à la chute de quelques ardoises du clocher, nous avons reçu un devis de l'entreprise Dupuis pour un montant de 2712 euros. Il est décidé de ne pas donner suite pour le moment à ce devis et de surveiller régulièrement l'état de la toiture du clocher.

- Convention Territoriale Globale – réunion du Mardi 18 avril 2023 en présence de Mme CHOUTEAU, adjointe au Maire, M. PICARD, DGS, M. DESCHERES de la CAF et Mme Marianne PANEL, Coordinatrice Enfance Jeunesse et politiques éducatives - Chargée de coopération CTG. La prochaine réunion proposée sera soit le 25.05.23 ou le 01.06.23.

- Rencontre avec M. Bruno CHEPTOU, Conseiller départemental le 17 Avril 2023.

Plusieurs sujets ont été évoqués lors de cette entrevue :

* Sécurité- sortie de l'école : voir les aménagements possibles avec l'ATD pour rendre la sortie de l'école moins dangereuse. Possibilité d'obtenir des subventions (20% Département + Etat)

* Point sur l'énergie : Faire un bilan énergétique avec le SIEML. Bilan sur ce qui est énergivore pour la commune. En parallèle, une étude est en cours sur la mise en place de pompes à chaleur et sur la rénovation de l'isolation des bâtiments. Possibilité de subvention par exemple avec le Fonds Vert.

* Déplacement de la cantine à la place des bâtiments communaux en haut de l'école. Organisation d'une réunion informelle pour en discuter.

* Mise en place d'un city stade : subvention possible de la région, du département et de l'agglo.

Le maire clôture la séance à 22h27.

MAIRIE DE DENEZE-SOUS-DOUE (Maine-et-Loire)